



**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV du CSAL du 3 octobre 2023 : *pour avis*
2. Adoption du règlement intérieur du Comité Social d'Administration Local de la DDFIP du Puy de Dôme : *pour avis*  
Vote sur les éventuelles propositions d'avis du CSAL
3. Bilan annuel du télétravail au titre de 2022 : *pour information*
4. Actualités et questions diverses

---

1) Approbation du procès verbal du CSAL du 3/10/2023

Vote :

POUR : CGT/ FO / Solidaires

ABSTENTION : l'alliance CFDT/CFTC (excusée et absente du CSAL du 3/10/2023)

2 ) Adoption du règlement intérieur du Comité Social d'Administration local de la DDFIP du Puy de Dôme : pour avis.

Pour l'ensemble des organisations syndicales représentatives, de par sa nature, ce règlement intérieur présente des imperfections.

Les (rares) points positifs sont l'homogénéité des revendications de l'ensemble des organisations syndicales, la transmission au fil de l'eau des fiches de signalement, la possibilité offerte aux membres du CSAL de faire siéger les suppléants en qualité d'experts, et quelques reculs rédactionnels sur les pouvoirs du président.

Lors du FS du 30/11/2023, de nombreuses propositions de modifications des articles ont été proposées ( cf. modification de l'article 42 ci-après).

\* Art.42 – proposition de modification :

« Les représentants de la FS ont pour mission de visiter à intervalles réguliers les services relevant de sa compétence. Ils bénéficient pour ce faire d'un droit d'accès dans les locaux de travail relevant du périmètre de compétence de l'instance défini dans l'arrêté du 22/04/2022 modifié,

un calendrier prévisionnel annule ~~peut-être~~ **doit être obligatoirement élaboré** ~~pour programmer~~ **pour présenter le programme des visites** de site.

Une délibération de la FS fixe l'objet, le secteur géographique et la composition de la délégation chargée de la visite.

À l'issue de sa mission de visite, la délégation établit un rapport qui est obligatoirement présenté à la FS. »

Lors du vote, l'alliance **CFDT-CFTC** a constaté que les revendications et propositions transmises par la FS ne seront pas été prises en compte dans le projet de Règlement Intérieur (RI) présenté. Ce manque de dialogue social est inacceptable.

C'est pourquoi, les OS ont unanimement voté CONTRE, en vue de la reconvoction.

### 3) Bilan annuel du télétravail au au titre de 2022

Au 31/12/2022, 50 973 agents de la DGFIP bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail. Au juin 2023, ils étaient 54 754 agents. Le taux mensuel de télétravail avoisine les 49 %.

À partir de juin 2022, les agents nomades (vérificateur, huissier, géomètre du cadastre, CDL) ont pu bénéficier d'un jour de télétravail ponctuel (sous réserve d'accord par leur chef de service).

Au mois d'août, la baisse est significative du fait du cycle de mutation (40,6 % en national). Puis on remarque entre le 1/09/22 et le 1/12/2022 une augmentation de 7 points .

Pour la direction locale, cette situation s'explique pour les agents affectés dans un service de gestion identiques à celui dont ils viennent et qui justifie qu'ils possèdent suffisamment d'autonomie dans leur métier.

L'alliance **CFDT-CFTC** a remarqué que le nombre de refus est relativement faible. (73 refus pour 61 609 autorisations accordées au 31/12/22).

Nous pensons que toutes les demandes ne sont pas toutes déposées dans SIRHIUS, car le refus est souvent oral, et l'agent ne se sent plus légitime de déposer une demande connaissant déjà la réponse de son manager !

Suite à notre remarque, le Directeur s'est engagé à rappeler la procédure à chaque chef de service : 1) *Soit un entretien oral préalable*, 2) *La saisie de la demande de télétravail par l'agent*, 3) *la réponse argumentée en cas de refus*.

En matière de formation, l'alliance **CFDT-CFTC** a regretté que si peu de cadres A+ et A se soient formés en formation continue. La Direction nous a répondu que leur formation s'était poursuivie premier semestre 2023 et que l'ensemble des cadres concernés avaient finalement réalisés cette formation sur la période 2022/2023.

#### 4) Questions Diverses

\* Mme MOREAU, chef du Pôle Animation et Réseau a quitté ses fonctions au 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour rejoindre les fonctions de directrice adjointe dans le département de la Haute-Loire. La personne qui la remplacera devra être connue d'ici le 1/03/2024

\* M. SISCO assurera l'intérim de Mme MOREAU et l'intérim du Directeur auprès de la DDFIP 43 pendant une durée de 3 mois.

\* Mme CAUMON, chef du Pôle Pilotage et Ressources quittera ses fonctions au 1<sup>er</sup> mars 2024 pour rejoindre les fonctions de directrice adjointe dans le département de la Dordogne. La publication de candidature a eu lieu.

\* Le nom du ou de la remplaçant(e) de M. DUVERT, parti à la retraite du SIP d'ISSOIRE sera publiée mi-décembre 2023 sur Ulysse 63.

\* Les travaux de désiamantage du site de Berthelot touchent à leur fin et les algécos seront retirés d'ici fin décembre 2023

\* Suite à la la visite de M Patrick SISCO au SGC Clermont Métropole et Amendes en novembre 2023, l'alliance **CFDT-CFTC** a formulée une demande d'évolution salariale (prime de sous-caisse ou prime d'accueil) du fait que certains agents ont la responsabilité de manipuler de l'argent sans contrepartie financière. Nous demandons que des réponses soient rapidement apportées, dans e respect du cadre juridique prévu à cet effet.